



Travail de nuit mon chef me fait venir la journée

Par **57MB25**, le **01/06/2011** à **19:03**

Bonjour a toutes et a tous,rnrnJe vous remerci d'avance pour votre aide.rnrnVoila je vous détail les faits :rnrnJe suis en CDI depuis 3 ans et je travail de nuit (horaire 21h-5h).rnJ'ai décidé de m'inscrire a une formation avec mes heures DIF.rnCelle-ci ayant lieu un vendredi dans la journée (horaire 8h-16h), mon chef me dit qu'il veut la repousser a plus tard.rnMoi ayant attendu un ans et demi depuis le jour de mon inscription et tenant vraiment a effectuer cette formation, j'insiste pour ne pas la repousser.rnEn temps normal ils doivent me donner mon jeudi et mon vendredi pour que je puisse effectuer la formation le vendredi en journée.rnMais seulement mon chef a besoin de moi Vendredi soir, et c'est la qu'il me propose un arrangement, il me propose de me donner le jeudi soir en repos, de m'envoyer a la formation le vendredi de 8h a 16h et de venir travailler le soir même de 20h19 a 4h43.rnrnLes questions que je me pose : rnrnEst ce légal d'un point de vue juridique ?rnDans cette situation sont-ils en tord, est ce que le fait d'avoir accepté les couvrent ?rnPuis je poursuivre mon entreprise aux prud hommes pour ceci ?rnrnPs : c'est en parlant a un syndicat qu'il lui est venu de me conseiller de les envoyer devant les prud hommes, car d'apres lui ils sont entièrement dans l'ilégalité du fait que j'ai travailler l'équivalent de deux journée dans la même.rnrnMerci d'avance pour vos réponses.rnrnCordialement.